



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1275-328
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le *Règlement de zonage n° 1275* :

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance tenue le 3 septembre 2024, le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1275-328 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin :

- de créer la zone H5-314 à même la zone C4-314 et une partie de la zone H1-313 afin de permettre les habitations multifamiliales;
 - d'ajouter la grille des usages et normes de la nouvelle zone H5-314;
 - d'abroger la grille des usages et normes de la zone C4-314
2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 7 octobre 2024, à 18 h 30 en la salle du conseil, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
 3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
 4. Le projet de règlement n° 1275-328 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
 5. Ce [projet de règlement n° 1275-328](#) peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

Note explicative du Règlement n° 1275-328

Le règlement n° 1275-328 a pour objet de modifier le Règlement de zonage n° 1275, en concordance avec la modification du Plan d'urbanisme n° 1270-78.

Le règlement a pour effet de créer la nouvelle zone H5-314 regroupant les lots 1 674 100 et 1 674 110 de même que la grille des usages et normes applicable à cette nouvelle zone.

Le règlement a pour effet d'abroger la zone C4-314 de même que la grille des usages et normes applicable à cette dernière.

En vertu de l'article 123 de la LAU ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

Service de l'aménagement du territoire
20 août 2024

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez communiquer avec :

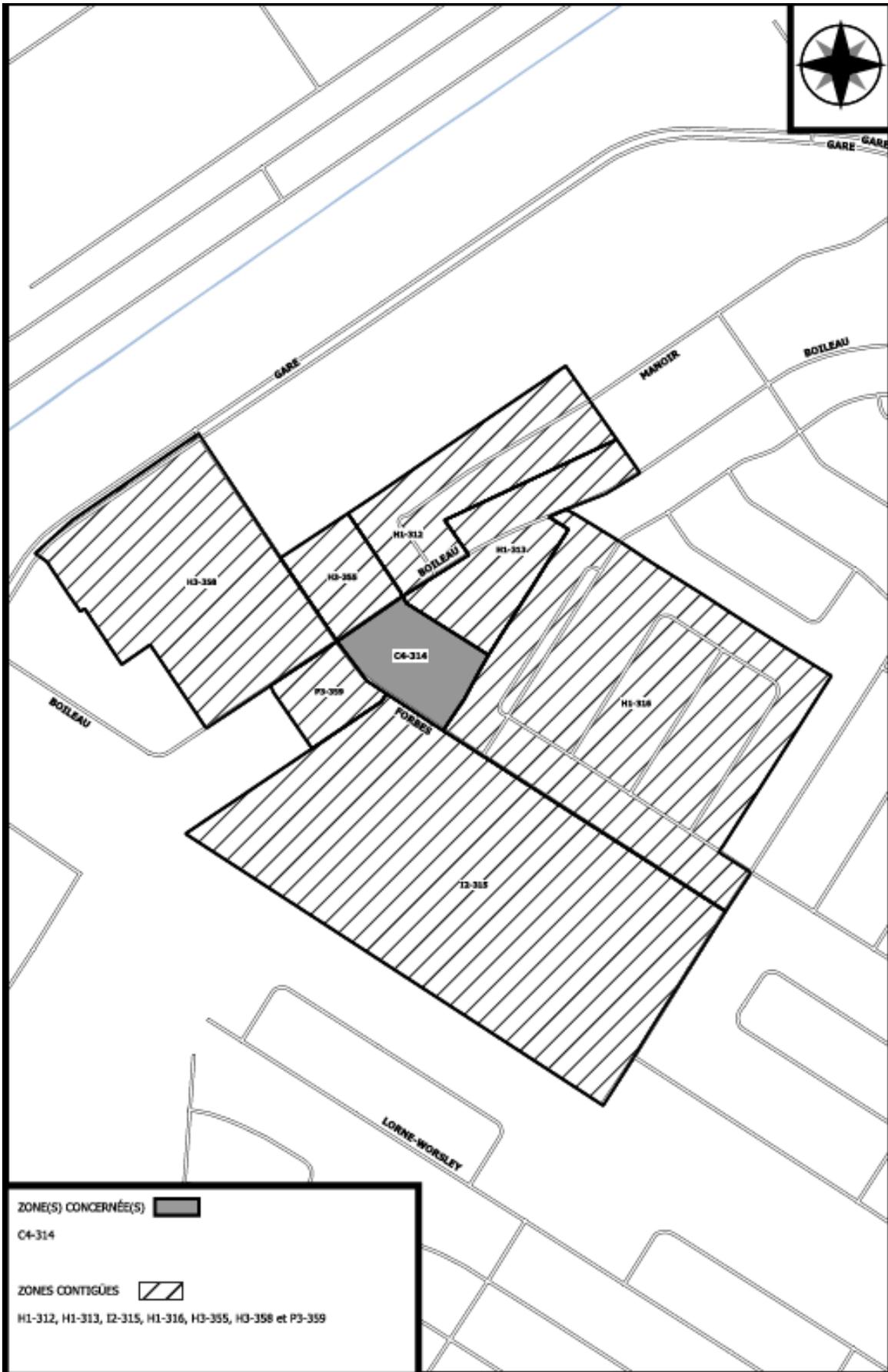
- le Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique;
- le Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 20 septembre 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

Zones concernées et leurs zones contigües





ZONE(S) CONCERNÉE(S) 

H1-313

ZONES CONTIGÜES 

H3-310, H2-311, H1-312, C4-314, H1-316, H1-317 et H3-355